

Ce n'est pas en évitant continuellement d'affronter les problèmes du chômage ou en en faisant porter le fardeau aux travailleurs canadiens que l'on arrivera à régler les problèmes fondamentaux qui ont provoqué la crise que nous traversons. Le gouvernement sait, ou devrait savoir, car on le lui a assez répété, que l'économie canadienne souffre d'une faiblesse de structure très fondamentale; si on n'y remédie pas, si on n'y apporte pas rapidement une solution, nous nous retrouverons dans une situation encore pire que celle d'aujourd'hui.

J'attends avec impatience le jour où nous n'aurons plus à étudier des mesures établissant des programmes comme l'assurance-chômage, où le gouvernement se sera rendu compte que l'on ne peut pas et que l'on ne doit pas répondre aux besoins de la population par un méli-mélo de programmes de sécurité sociale onéreux. J'attends le jour où l'on s'apercevra enfin que les programmes désarticulés des libéraux et des conservateurs privent les travailleurs du Canada et les générations à venir de leur droit à un niveau de vie raisonnable.

J'attends impatiemment le jour où l'énorme potentiel de notre pays sera utilisé et exploité dans l'intérêt du Canada au lieu d'être gaspillé par une succession de gouvernements libéraux et conservateurs. Je suis absolument certain que ce jour viendra et que le Canada et les Canadiens s'en trouveront mieux quand ils se seront rendu compte du gâchis que ces deux partis ont créé au pays. Notre parti s'oppose aux mesures proposées dans ce bill et nous prions instamment le gouvernement de s'attaquer au chômage au lieu de s'attaquer aux chômeurs du Canada.

Dans le discours du trône, le ministre a annoncé avec grande pompe que le gouvernement présenterait des stratégies d'emploi à long terme. A ce jour, les programmes que nous a présentés le ministre sont purement symboliques et n'apporteront rien pour ce qui est de régler à long terme la crise du chômage qui éprouve le pays. Les députés de mon parti attendent impatiemment le jour où le ministre donnera enfin suite à la promesse qu'il a faite aux chômeurs canadiens et présentera des politiques utiles de création d'emplois destinés à relancer nos chômeurs sur le marché du travail.

L'hon. Bud Cullen (Sarnia): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire un long discours à l'occasion de la deuxième lecture de ce projet de loi. Je tiens à féliciter le ministre de ne pas avoir attendu que le programme ait été examiné de fond en comble avant de prendre cette initiative particulière. Le ministre a, à mon avis, pris les mesures qui s'imposaient. Je tiens à le féliciter des modifications apportées à un règlement que j'ai en fait présenté moi-même à l'époque où j'ai eu l'honneur d'être le titulaire de ce portefeuille particulier.

J'ai été quelque peu surpris par la position qu'a prise le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), lequel a signalé qu'à huit reprises différentes nous avons été saisis d'une mesure législative concernant l'assurance-chômage. En fait, notre économie évolue et, par conséquent, des changements s'imposent. L'initiative du gouvernement d'effectuer ces changements au

Assurance-chômage—Loi

moment que nous savons aurait dû être accueillie favorablement car ces changements s'imposaient vraiment.

Le député regrette également que le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration ne se soit pas encore réuni. A mon avis, c'est un peu de la faute du député qui est lui-même membre de ce comité et je me demande combien de fois celui-ci a invité le président à réunir les membres du comité. Après tout, les membres de ce comité décident eux-mêmes de la tenue des réunions du comité et de leur fréquence. Si la Chambre n'avait pas consacré autant d'heures, à cause surtout des interventions du député de Calgary-Ouest, à l'étude du bill C-19, le ministre aurait disposé de plus de temps pour comparaître devant le comité permanent en vue de répondre aux questions que notre collègue et d'autres députés aimeraient lui poser.

Je voudrais féliciter le ministre surtout pour la disposition relative à la semaine de 20 heures qui désavantageait les employés à temps partiel. A l'époque où cette mesure avait été présentée, comme l'a signalé le ministre, le gouvernement essayait d'une certaine façon de rendre justice aux personnes dont le revenu horaire était faible ou qui devaient travailler pendant un plus grand nombre d'heures pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage—pourtant, les hauts salariés peuvent avoir droit aux prestations d'assurance-chômage en travaillant moins—et de les protéger. Nous croyions que cette mesure apporterait une certaine justice dans le système à l'égard des personnes ayant droit à l'assurance-chômage. Il est arrivé, entre autres choses, que des employeurs en ont abusé.

Du printemps de 1979 au mois de février 1980, alors que je n'étais pas député, j'ai eu l'occasion de rencontrer des travailleurs à temps partiel et des dirigeants syndicaux, et j'ai pu étudier à loisir la législation et ses répercussions dans différents domaines. A la suite de ces rencontres, notamment avec les dirigeants syndicaux, je me suis empressé, sitôt élu député, d'écrire au ministre pour lui dire que les employeurs abusent de la disposition relative aux 20 heures de travail par semaine, qu'il faudrait modifier la loi et élaborer autant que possible une formule équitable qui ne lèse pas les gagne-petit. L'idée du cinquième des gains maxima ou des 15 heures est un pas dans la bonne direction, et je félicite le ministre de cette initiative.

● (1700)

Ce bill prévoit essentiellement deux choses et, en premier lieu, de prolonger l'application des conditions d'admissibilité variables. Bien que le député de Calgary-Ouest ait critiqué cette formule, il a du reconnaître que, tout compte fait, dans la conjoncture actuelle, c'est une mesure nécessaire du point de vue social. Les taux d'emploi et de chômage varient d'une région à l'autre, donc cette nouvelle mesure répond à un besoin réel. Dans les régions où il est difficile de trouver du travail ou d'en retrouver lorsqu'on a été mis à pied, les chômeurs pourront toucher des prestations s'ils peuvent justifier de dix semaines de travail. Ceux qui habitent dans des régions où le taux de chômage est relativement faible, comme celle que je représente, devront avoir travaillé 14 semaines pour avoir droit à des prestations. Je trouve que cette mesure est justifiée.